

Ecole primaire Maxence Van Der Meersch
Avenue du Coquinage 59910 BONDUES
Tel: 03.20.23.16.97

REGLEMENT INTERIEUR

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, nous nous permettons de solliciter votre constante collaboration et de rappeler les quelques points qui facilitent la bonne marche de l'école. Les ajouts votés lors du dernier conseil d'école figurent en gras .

ENTREES ET SORTIES

Les portes sont ouvertes à 8h20 et à 13h20, les cours se terminent à 11h30 et 16h30. Ces horaires doivent être respectés. En cas de retard, il est nécessaire d'accompagner l'enfant jusqu'à sa classe. **Lorsqu'un enfant se retrouve seul à la sortie de l'école à 11h30 ou à 16h30, il peut rentrer dans l'école et prévenir un adulte.**

Pour d'évidentes raisons de sécurité, il est recommandé de ne pas se grouper aux portes d'entrées et de sorties.

FREQUENTATION ABSENCES

La fréquentation doit être régulière.

Pour les courtes absences, informer l'enseignant dès que possible. Confirmer par écrit **sur papier libre** au retour de l'enfant.

Pour toutes les maladies contagieuses à éviction scolaire, un certificat médical sera exigé.

INCIVILITES

Toute violence verbale ou physique dans l'école sera sanctionnée. Les parents seront informés selon la nature du problème.

PROPRETE HYGIENE

Les élèves doivent se présenter dans un parfait état de propreté.

Attention aux poux : surveillez régulièrement les cheveux de vos enfants et soignez les, si nécessaire.

Par souci d'hygiène, les chewing-gums sont également prohibés.

Garder l'environnement de l'école le plus propre possible.

EDUCATION PHYSIQUE

Chaque enfant sera équipé de ses habits de sport. Attention à la propreté des semelles des chaussures, notamment, lorsque nous nous rendons en salle.

Ramener le sac régulièrement à la maison afin qu'il puisse être changé.

RESTAURANT SCOLAIRE GARDERIE

Cantine : Les inscriptions se font sur le portail « famille » sur le site Internet de la ville (ou s'adresser à l'accueil de la mairie).

Garderie : s'adresser au CJB, 1 rue du Fort Montagne

ASSURANCE

A chaque rentrée scolaire, les parents doivent fournir une attestation **de leur assureur** concernant leurs enfants **précisant que ces derniers sont couverts tant pour leur responsabilité civile que pour les accidents qui pourraient leur arriver** (" individuelle accident ").

USAGE DE L'INTERNET

Une charte régissant le bon usage de l'Internet sera lue, commentée et distribuée aux enfants dans le premier mois de l'année scolaire. Chacun d'eux devra ensuite la rendre signée par eux-mêmes et par leurs parents.

MATERIEL OBJETS INTERDITS

Il est interdit d'apporter à l'école toute forme d'objets dangereux.

Par ailleurs, nous vous demandons d'éviter que les enfants viennent à l'école en portant des objets de valeur (montres, bijoux...)

Les consoles de jeux électroniques portables et baladeurs MP3 seront confisqués et rendus uniquement aux parents des enfants.

Les téléphones portables sont également interdits sauf après accord du directeur qui précisera les modalités de détention de l'appareil. En cas de non-respect de cette règle, la procédure concernant les consoles de jeux sera appliquée.

Seuls les balles et ballons **en mousse** sont acceptés lors des récréations. Pas de balles de tennis.

RESPECT DE LA LAÏCITE

Conformément aux dispositions de l'article L 141-5-1 du Code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction posée à l'alinéa précédent, le directeur de l'école organise un dialogue avec cet élève et sa famille avant l'engagement de toute procédure disciplinaire.

FICHER DES ELEVES

En signant le présent règlement, vous nous autorisez à détenir les informations recueillies en début d'année sur la fiche de renseignements dans un fichier informatique dont l'utilisation est uniquement destinée à un usage scolaire (sécurité, enquêtes statistiques nationales et régionales non nominatives,...)

CONTACT AVEC LES PARENTS

Nous pouvons vous rencontrer chaque fois que cela paraîtra nécessaire, toutefois nous vous demandons de bien vouloir nous prévenir sauf cas imprévus ou urgents.

Les leçons sont notées sur un carnet ou un cahier de textes, afin que vous puissiez les contrôler.

Il vous est demandé de signer certains documents afin que nous soyons certains que vous avez été informés.

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE SORTIE

Aucune autorisation de quitter l'école ne sera accordée sans une demande écrite, datée et signée.

Celle-ci ne peut répondre qu'à une obligation de caractère exceptionnel.

Nous comptons sur votre collaboration et nous vous assurons de notre dévouement.

N.B: Ce règlement ne fait que préciser et compléter le règlement départemental tenu à votre disposition, à l'école.

.....
Je, soussigné (e), _____, représentant légal de l'enfant

_____ (classe de _____, déclare avoir pris

connaissance du règlement scolaire.

Signature.